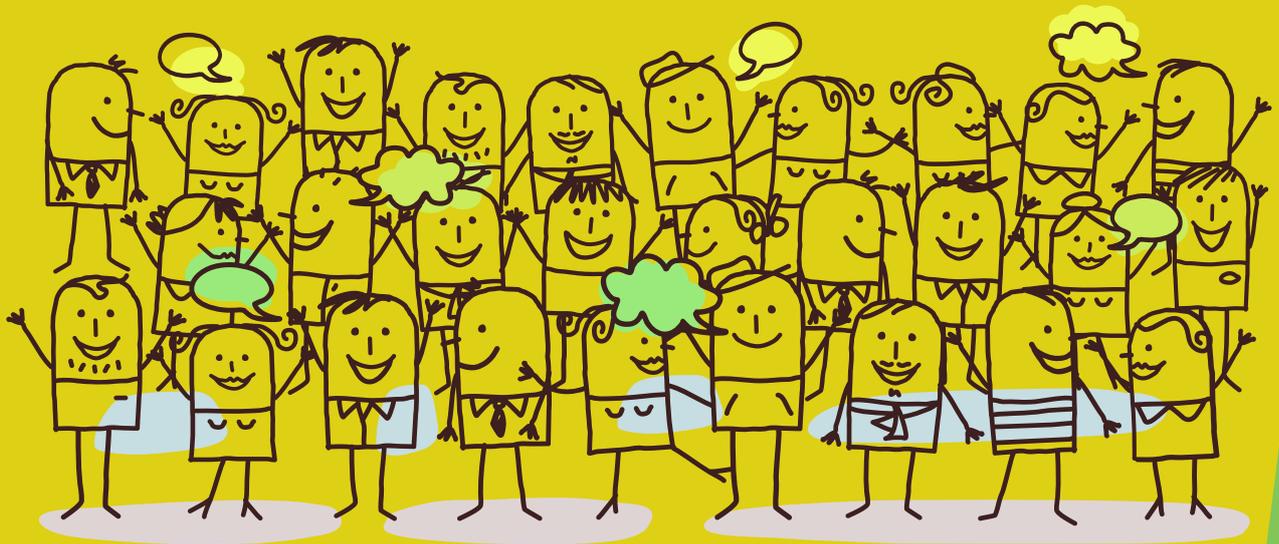


Élections municipales - La Rochelle - 23 et 30 mars 2014

La Rochelle **verte** et **ouverte** avec Jean-Marc Soubeste

Notre programme pour une ville écologique et citoyenne

*L'écologie et la gauche
par les actes à La Rochelle*



Réorientation du développement économique

*Favoriser la création
d'emplois durables et non délocalisables*

Une politique forte et neuve doit redynamiser la démographie de la ville en redonnant du pouvoir d'achat et de l'emploi durable à la population. Sortons d'une politique d'austérité pour faire reculer les inégalités économiques et sociales. Pour nous, le développement économique se conçoit en respectant le tissu social et l'environnement que nous partageons.

Le choix du modèle de développement économique depuis une vingtaine d'années a conduit La Rochelle dans une impasse économique, sociale et environnementale. Les municipalités précédentes n'ont pas choisi d'impulser les transformations nécessaires à son passage au 21^{ème} siècle et ont décidé d'utiliser la situation privilégiée, maritime et patrimoniale de la ville pour miser sur le « tout tourisme ».

Depuis les années 90, la ville connaît une crise sans précédent avec comme conséquence le rejet des populations modestes et des jeunes couples aux périphéries lointaines de la ville. Le développement du grand port maritime, basé sur la course au tonnage dans le cadre de la libéralisation des échanges et sur des activités industrielles polluantes et dangereuses aux portes des résidents de La Pallice, participe de cette même vision politique.

Les réactions de protestation montrent que le système de pilotage économique, décidé sans concertation avec la population, éloigné des préoccupations sociales, humaines et environnementales, doit cesser.

1 - Pour une gestion valorisée des déchets

Notre objectif fondamental est la réduction des déchets quels qu'ils soient par :

- Des actions de sensibilisation des consommateurs une consommation économe en emballage et en déchets
- L'incitation des entreprises à la réduction des emballages à la source

Pour les déchets incompressibles, l'objectif est la baisse de la taxe sur les ordures ménagères et de la rendre plus juste, pour faire gagner du pouvoir d'achat tout en créant de l'activité économique et de l'emploi.

Baisse de la taxe sur les ordures ménagères pour les particuliers

- Gratuité du ramassage des déchets triés (alu, plastiques, papier, déchets verts...) et tarif progressif des déchets non triables (poubelles noires).



- Valorisation des déchets verts par compostage dans les zones peu densifiées et ramassage des fermentescibles dans les zones densifiées
- Mise en œuvre d'un ramassage généralisé et individualisé (numéro vert) gratuit des encombrants pour répondre à l'éloignement des déchetteries

Baisse des coûts pour les entreprises

- Gratuité des déchets triés remis en déchetteries par l'ensemble des usagers y compris des PME/PMI, rendue possible par la valorisation des déchets

Nous prendrons l'initiative de réunir les représentants des industriels et des distributeurs pour négocier une charte de réduction des déchets à la source

Mise en œuvre d'une économie circulaire

- Créer des usines pour le recyclage de nos déchets en particulier les plastiques et les métaux
- Création de recycleries pour les déchets type électronique, électroménager adossées aux déchetteries

2 - Créer un pôle de recherche et de technologies nouvelles

Notre objectif : aller d'une économie du 20^e siècle vers une économie de l'énergie, du numérique et du génome pour des créations d'emplois hautement qualifiés à La Rochelle.

Développer une filière de production éolienne

La Rochelle comporte toutes les compétences pour la création d'une filière de production d'éoliennes grâce à la possible reconversion des métiers liés à la fabrication navale.

Encourager l'économie du Numérique

L'hydrothermie permet de faire du chaud en compressant les calories, mais l'un de ses déchets est le froid (cf. un réfrigérateur). La proposition est simple : pour toutes les entreprises du numérique (sous conditions sociales) qui souhaitent s'implanter sur la CDA nous leur proposons du froid gratuit pendant 20 ans. Car les super calculateurs ont besoin de beaucoup de froid pour refroidir leurs circuits.

Encourager l'économie du génome marin : l'essor des biotechnologies bleues

Le génome marin est un carrefour entre les sciences de la vie, l'écologie, l'environnement, la bio-informatique et les hautes technologies.

Du numérique au génome il n'y a qu'un pas, l'océan est une réserve énorme et inconnue, nos connaissances et ses potentiels sont encore en pleines évolutions.

Grâce à l'implantation de supercalculateurs (ils permettent le stockage, l'analyse et l'intégration de données.) l'étude de la biologie des organismes marins, de la valorisation des richesses marines (métaux, hydrothermie et dessalement de l'eau de mer) représentent une multitude d'applications, vecteurs d'emplois en recherche, développement et transferts de technologies industrielles pour La Rochelle.

Développer une filière « économie de la santé centrée sur le respect de la personne et la recherche

- Mise en place d'une filière de la santé respectueuse du patient et de son environnement

- Création d'une formation postuniversitaire de médecine globale destinée aux personnels de santé qualifiés, antenne du CHU de Poitiers ou de Bordeaux; cette formation sera accompagnée de mesures favorisant l'éducation des jeunes, les activités culturelles nationales et internationales, la production de plantes thérapeutiques (circuits courts)

- Création d'une unité de formation et de recherche de médecine (UFR) décentralisée du CHU de Poitiers et/ou de Bordeaux Le potentiel actuel de l'Hôpital de La Rochelle est significatif dans le domaine de l'oncologie et de la radiologie. La cardiologie doit devenir un axe en relation avec le CHU de Bordeaux et la présence à proximité de Cardiocéan (Puilboreau).

- Création d'unités de recherche sur les protéines végétales et la chimie du végétal, pour une médecine individualisée, l'innovation au service de la longévité et de la valorisation des données de masse

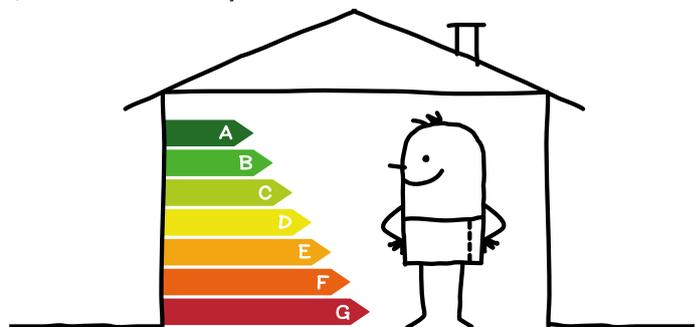
Création d'une filière d'excellence de déconstruction navale et/ou de déconstruction de bateaux de plaisance

Nous condamnons les démantèlements déréglés des bateaux dans le monde qui se font dans des conditions sociales déplorables et destructrices de l'environnement.

- Créons à La Pallice des emplois qualifiés dans des conditions sociales et environnementales maîtrisées en prenant appui sur l'existence d'un marché important et en expansion
- Développement d'un pôle d'éco-construction navale
- Soutien à la construction navale en impulsant le développement PRCN (pôle de réparation et de construction navale) du Grand Port Maritime et des activités telles que le refit, la gestion des arrêts techniques des navires et la réparation, porteuses de débouchés en termes d'emploi. Nous soutiendrons l'innovation avec la construction navale en biomatériaux

3 - Pour une énergie bon marché, propre et durable

Objectif : Une ville « zéro pétrole » donc moins polluée grâce à une autonomie énergétique à l'horizon 2050 permettant de diminuer significativement le coût de l'énergie pour les familles et les entreprises.



Encourager la production énergétique pour chaque type d'habitat (individuel et collectif)

- Produire l'électricité localement en développant le photovoltaïque et l'éolien

- Produire le gaz de ville localement en développant le passage à la méthanisation des fermentescibles, fermer l'incinérateur de Port-Neuf en valorisant les déchets par la production de bio méthane utilisable dans les bus ou dans le réseau gaz de ville
- Développer les énergies durables innovantes : Le marémoteur, les récupérateurs de l'énergie des vagues, valoriser les potentialités en géothermie et l'hydrothermie pour le chauffage des bâtiments publics et privés
- Développer l'éco-urbanisme : « l'énergie la moins chère est celle qu'on n'utilise pas »
- Inciter à la rénovation de l'habitat en s'appuyant sur un pôle d'excellence (ex : projet Atlantec à Lagord, 1500 emplois)

Changer les modes de transports : vers une suppression des émissions de CO2

- Passage du transport urbain RTCR au bio-méthane à la place du gas-oil
- Transport de marchandises en centre-ville par une livraison par quartier en véhicules électriques de la ville
- Remplacement des bus à soufflet par des trolleybus (tram à pneu).

4 - Pour un tourisme diversifié, culturel et de villégiature

Objectif : étaler la zone d'attrait et allonger les séjours touristique.

- **Création de nouvelles plages** et d'une piscine d'eau de mer
- **Création d'un marché permanent et éthique** sur le Cours des Dames
- **Développer le cyclotourisme**, le tourisme vert avec la création de gîtes ruraux dans les exploitations maraîchères périurbaines
- **Créer des circuits touristiques patrimoniaux** (La Rochelle sous Henri IV, Richelieu...)
- **Diversifier les offres hôtelières**, créer une offre de tourisme vert, en s'appuyant pour les réservations sur une entreprise locale Smart'AG
- **Inciter aux synergies** avec l'ensemble des offices du tourisme régionaux biocircuits

5 - Pour la réorganisation de la filière agricole et le développement d'activités économiques de proximité

Objectif : développer des activités économiques durables, écologiques et créatrices d'emploi et de lien social.

L'agriculture paysanne et bio de proximité

- Le développement de l'agriculture en zone péri urbaine devient une urgence surtout avec l'agrandissement de la CDA.
- La CDA doit prendre la compétence « agricole » qu'elle n'a pas, pour acheter, préempter, créer des ZAP (zone d'agriculture protégée) et des PEAN (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbain), organiser la production bio en circuits courts sur son territoire (inventaire des producteurs, des terrains, création d'une structure, appel à porteurs de projet, aide à l'installation en collaboration avec les structures existantes, etc..) et la distribution des produits locaux bio (formation dans les cantines, création d'un marché de producteurs bio, aide à la création d'Amap, de paniers bio, etc.).
- Une filière verticale (du producteur au consommateur) sera ainsi créée qui pourra se concrétiser par le développement d'une centrale d'achat qui achèterait l'ensemble des productions des maraîchers bio locaux pour les proposer, par exemple via le réseau internet, les invendus étant transformés sur place.

Encourager la part du bio dans les établissements publics

Poitiers est à 25% de bio dans les restaurants scolaires, nous avons donc une marge de progression importante. Il est tout aussi important de faire en sorte que les produits proviennent de lieux de production dans un rayon de 200Km.

Le commerce et l'artisanat de proximité

Favoriser un commerce de proximité en centre-ville et dans tous les quartiers plutôt que les grandes surfaces en périphérie : droit de préemption sur des locaux commerciaux, obligation pour les nouvelles constructions dans certaines zones, pour les promoteurs de réserver le RDC à des locaux commerciaux dont la gestion locative sera assurée par la ville (ce qui permettra la réduction des loyers commerciaux).

Il faut permettre au commerce local ou artisanal de se développer (bouchers, primeurs, poissonniers, artisanat local, galerie d'art...), sortir de l'asphyxie nos villes des enseignes nationales, des banques, assureurs et autres agents immobiliers et donner une alternative crédible à



l'implantation des zones commerciales (type Puilboreau) que nous devons stopper.

La pêche de proximité en redonnant une place aux pêcheurs dans le vieux port

Accueillir les professionnels de la mer dans le cœur historique de la ville. C'est donner la possibilité aux pêcheurs/ostréiculteurs/mytilculteurs de vendre directement leurs productions aux consommateurs. C'est soutenir une activité historique de la ville et un secteur fondamental de la Charente-Maritime, premier département halieutique de l'hexagone. Le retour des courealeurs entre les deux tours et l'installation de bancs de poisson vont créer une animation et du lien social sur le vieux port... Ce lieu de vie deviendra une attraction touristique...

6 - Pour libérer l'économie locale de la Finance

Objectifs : créer les moyens de financement de l'activité économique locale en autonomie par rapport aux circuits de la finance mondialisée.

Création et développement d'une monnaie locale

Créer une monnaie locale municipale complémentaire de l'Euro : le Bouchot

- Permettre l'achat de biens produits localement et de services chez les commerçants qui adhèrent au système.
- Permettre de financer des projets locaux de développement durable pour aller vers une transition écologique tout en développant le lien social local.

Retour des délégations de services publics et sociétés publiques locales en régies publiques

Objectif : Que ces services publics coûtent moins chers aux usagers.

Reprenant en régies publiques les services publics transférés en délégations de services publics ou en société publique locale (pompes funèbres municipales) :

- Transport et incinérateur : Véolia,
- Ramassage des ordures : Urbaser,
- Chauffage urbain : Dalkia ...

Développement des formes de financement éthiques associatives

Les levées de fond citoyennes et les C.I.G.A.L.E.S permettent de garantir l'épargne des déposants, de financer des projets locaux éthiques et citoyens et d'accompagner des projets d'entreprises innovantes («business angel»).

7 - Développer et soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire

Objectifs : Secteur d'avenir pour une gestion décentralisée d'activités répondant aux besoins de proximité de la population. L'investissement dans ce secteur est un engagement citoyen et démocratique pour changer de mode de production et de consommation en prenant en compte l'utilité sociale avant le profit.

Le secteur des services à la personne est un secteur en expansion :

- Le vieillissement (un rochelais sur quatre a plus de 60 ans) et notamment la prise en charge de la dépendance
- La garde d'enfants jeunes, notamment pour les actifs travaillant avec des horaires décalés (nuit, jours fériés...)

Le développement des activités péri scolaires liée à la réforme des rythmes scolaires nécessite de créer des emplois nécessitant des qualifications d'encadrement et d'animation pour les jeunes et une politique culturelle ambitieuse et sportive ouverte au plus grand nombre également.

L'économie de fonctionnalité : l'usage avant la propriété.

Pour des services que ne pourrait pas rendre la municipalité, développer les moyens d'une véritable économie de fonctionnalité en développant les zones d'échange gratuits et les mutualisations des biens permettant de lutter contre l'obsolescence programmée.

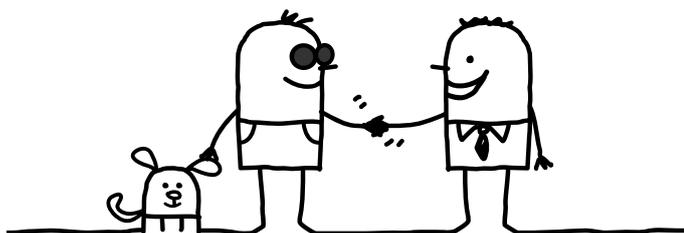
La prise en compte des qualifications et des compétences liées à un travail associatif par valorisation des intervenants (reconnaissance sociale de leur utilité, proposition de formation, rémunération ?) et des associations les employant (subventions).

8 - Orienter le budget et les marchés publics

Objectif : Privilégier les investissements publics vers les transitions

Réorientation de l'investissement en promouvant des investissements dont la rentabilité économique mais aussi sociale sera incontestable pour les rochelais en privilégiant les projets décentralisés et concertés. (non-financement des partenariats Public-Privé, de l'A 831 et des compagnies aériennes).

La création d'un pôle public d'entretien des biens mobiliers et immobiliers municipaux permettant d'accompagner de manière optimale les dépenses d'investissement en réduisant les gaspillages nés d'un manque d'entretien permanent.



9 - Pour une gestion optimale et citoyenne des recettes fiscales

Les recettes du budget

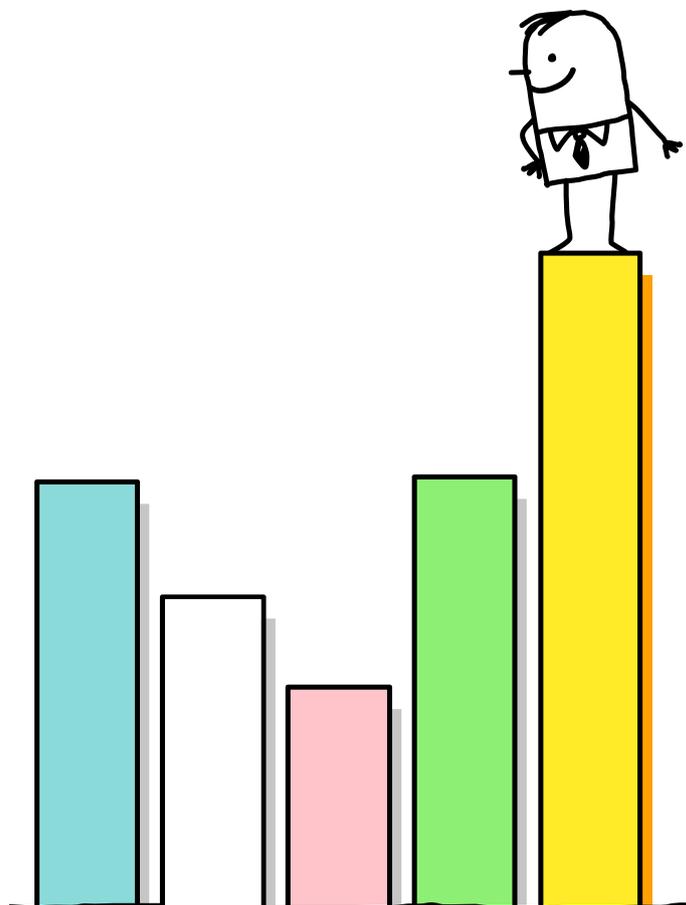
Nous nous engageons :

- À ne pas augmenter les impôts locaux et à les faire baisser à terme ;
- À mettre en place une fiscalité écologique qui soit juste et productrice d'emplois ;
- À peser de tout notre poids d'élus municipaux pour que la fiscalité locale (taxe habitation, taxe foncière) soit revue ENTIEREMENT de manière à être plus juste, pour qu'elle corresponde effectivement aux types d'habitat, de propriété et de revenu ;
- À peser de tout notre poids d'élus municipaux pour imposer le respect de la loi qui prévoit la compensation au centime près des dépenses générées par les transferts de compétence ;
- À procéder à un audit de la zone franche de La Rochelle (la perte sur les recettes fiscales est-elle compensée par les créations d'emploi et les recettes générées ?) ;
- À proposer un référendum sur la fusion avec les communes limitrophes afin d'augmenter les dotations de fonctionnement de l'Etat (passer à plus de 100 000 habitants).

Les dépenses du budget

Nous nous engageons :

- À rationaliser certains services grâce à une meilleure organisation, un appui informatique plus systématique, et des regroupements inévitables ;
- À étudier les contrats commerciaux pour permettre à la ville de sortir du gouffre financier lié aux investissements inutiles précédents (port des minimes...);
- À une meilleure redistribution des dépenses publiques en liant les subventions aux entreprises et aux associations à des activités bénéficiant aux rochelais et à tous les rochelais (cf. subventions culture, par exemple) ;
- À faire des investissements dont les calculs de rentabilité seront rendus publics pour une efficacité optimale notamment des infrastructures de transport, vers l'autonomie énergétique en priorité en liaison avec le développement numérique ;
- Nous n'attribuerons des aides et des subventions qu'à des entreprises qui s'engageront contractuellement sur le respect des normes sociales en vigueur, qui privilégieront l'investissement dans l'humain (emploi non précaire, niveau de rémunération) et les normes environnementales ;
- Tout manquement aux engagements pris donnera lieu à l'exigence du remboursement effectif des aides ou subventions versées.



Logement & Urbanisme

Maitriser la densification

La Rochelle, ville des vitrines et des volets clos, est la proie des promoteurs immobiliers, à qui la municipalité a donné carte blanche, avec un PLU peu contraignant autorisant des R+4 sur les « boulevards », mais aussi dans des zones excentrées comme la rue des peupliers à Tasdon, Beauregard, en dépit des particularités patrimoniales et environnementales des sites... Le programme d'urbanisation intensive n'est pas terminé puisque de nombreux projets sur Rompsay, Beauregard, Zac de la gare émergent, au détriment des riverains, de l'environnement et font concurrence à la restauration coûteuse de nombreux logements, pourtant à proximité des zones de service. Nous notons la conversion de grands logements en petits studios pour loger les étudiants, dans des conditions parfois précaires. Par ailleurs, l'attractivité de la ville valorise la location saisonnière plus rentable pour les propriétaires et responsable de la désertification de certains secteurs (Les Minimés) ou pire à l'intérieur des quartiers, brisant ainsi le lien social entre voisins.

Le logement social de la ville pourrait apporter un contrepoids à cette spéculation mais le vieillissement du parc HLM, l'opacité des conditions d'attribution et la multiplication des situations de précarité ne font qu'aggraver le problème du logement à La Rochelle. Les conséquences : vieillissement du parc, défiguration de certains quartiers, menace sur les zones humides et zones littorales, très convoitées par les promoteurs, exil des jeunes familles qui ne peuvent plus faire face au coût de la spéculation immobilière.

Un SCOT caduc et incomplet

Au titre de sa compétence urbanisme et planification urbaine, l'agglomération a mis en place un SCOT (schéma de cohérence territoriale) à l'échelle de ses 18 communes. Ce schéma approuvé en 2011 est déjà caduc, du fait de l'arrivée de 10 communes en janvier 2014, mais aussi parce qu'il n'a pas été conçu avec les normes des lois Grenelle. Ces lois exigent la prise en compte de critères de développement durable : efficacité énergétique, nouvelles techniques de construction, économie des terres agricoles, accessibilité aux transports collectifs en alternative au « tout voiture », protection de la biodiversité, gestion des risques, accès au logement pour tous ...

Dans ce SCOT, le développement économique et commercial, ainsi que la question des risques (naturels et industriels) ont été survolés voire ignorés. Les déplacements ont été pensés en dehors de la réflexion sur le SCOT et le plan de déplacements urbains, approuvé récemment, n'est pas connecté aux évolutions démographiques constatées dans le SCOT.

L'étalement infini des zones commerciales et l'asphyxie des commerces de proximité : inéluctables ?

Le SCOT actuel ne prévoit aucune planification commerciale, et le projet de schéma d'aménagement commercial peine à sortir. En attendant, toutes les mauvaises idées d'extension de zones commerciales ont libre cours : alors que l'agglomération de La Rochelle est sur-dotée en m² de surface commerciale par rapport à d'autres villes moyennes de littoral ou touristiques, l'étalement des zones de périphéries, comme Beaulieu ou Angoulins, s'exprime à l'infini avec la bénédiction des élus locaux, grignotant les terres agricoles, des coupures vertes et surtout fragilisant le commerce de centre-ville, déjà mal en point.

Il faudra donc faire des choix. Nous préconisons l'arrêt de l'extension des zones commerciales au profit du soutien au commerce de proximité (centre-ville et quartiers). L'effort nécessaire de rénovation des zones commerciales existantes et de leurs accès (circulation, transports publics) devra passer après des dépenses plus urgentes (rénovation des façades en centre-ville, accès piéton, navettes de proximité ...)

Le littoral et la biodiversité : une priorité

Enfin, du côté de l'Environnement, alors que le SCOT avait omis les risques submersion, Xynthia est arrivée. Depuis, des décisions ont été prises par l'Etat pour tenter de prévenir le pire (Plan de prévention des risques inondation et submersion, plan d'intervention (PPR, PAPI) et les municipalités ont établi des plans de secours, plans de sauvegarde). Nous ne devons pas en rester là et réfléchir sérieusement sur l'après Xynthia, qui selon les experts pourrait être plus grave en termes de risques. Des décisions doivent être prises sur la protection des zones littorales, des zones d'expansion et des zones humides qui retiennent, absorbent et ralentissent les colères du climat. L'espoir de mettre fin aux risques par des linéaires de digues est un leurre et trop coûteux pour espérer satisfaire tout le monde.

Enfin, l'inventaire des richesses biologiques et de la biodiversité à travers le dispositif « trames vertes et bleues », doit se traduire concrètement dans les documents d'urbanisme communaux, prévoyant leur protection, leur valorisation et leur connexion avec les communes voisines, parce que la Nature ignore les frontières communales !

Il faudra donc en premier lieu réviser le SCOT et introduire les points cruciaux des choix économiques (voir notre programme économique), adosser la politique des déplacements à notre schéma d'urbanisme (voir notre programme de transports) et enfin, nous proposons de réfléchir sur tous ces points, à l'échelle du bassin de vie et d'emploi des habitants, avec les territoires voisins à l'échelle inter Scot (Aunis, Rochefort, Niort, Vendée).

Au delà de ces approches, nos deux priorités : mieux agir sur l'urbanisation pour offrir un logement à tous, notamment les jeunes et les ménages modestes et préserver les terres agricoles et naturelles.

1 - Un toit, un droit

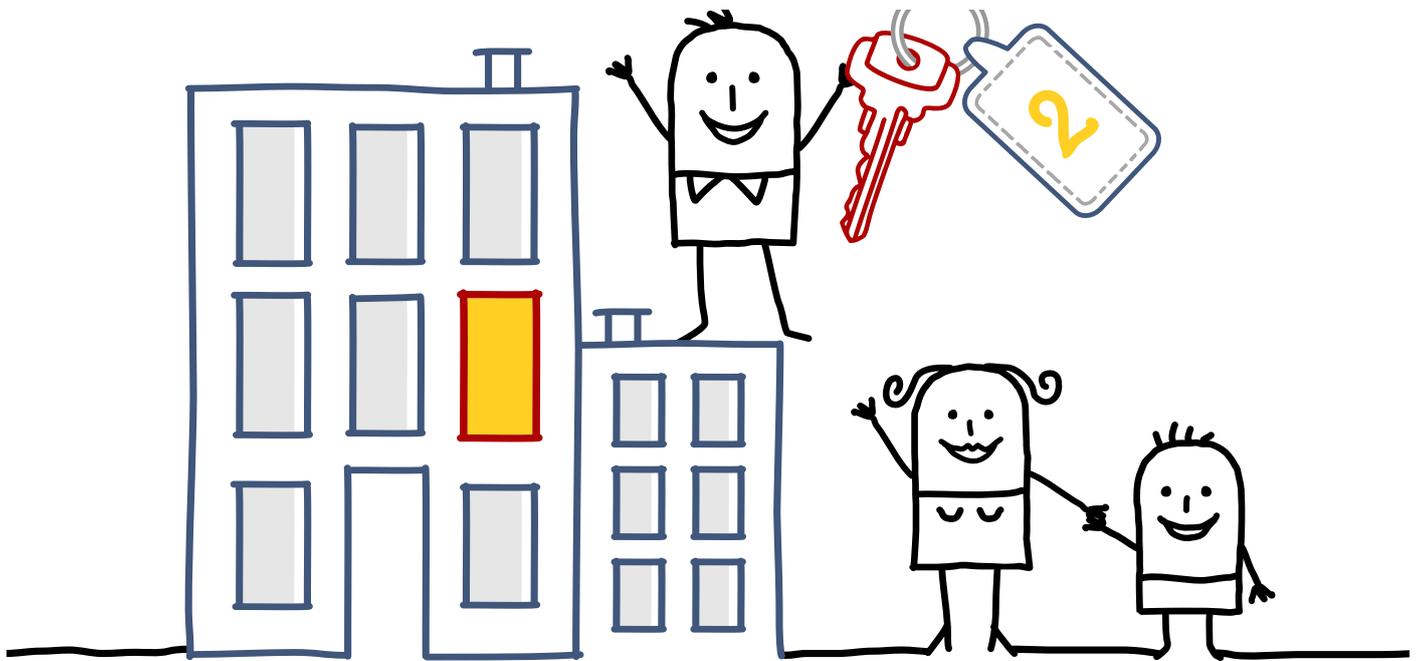
Constat : Les jeunes vont se loger ailleurs...

Du côté du logement, le constat est clair : la ville de La Rochelle perd des habitants et les jeunes (couples, familles ou jeunes professionnels) sont chassés à 20 voire 40 km pour se loger à des prix décents. Ils doivent le plus souvent s'engager très tôt dans l'endettement pour l'achat de leur logement, parce que l'offre locative est insuffisante ou trop chère. La programmation de logements sociaux n'est pas toujours adaptée à ces ménages et d'autres formes

d'habitat sont à privilégier pour garder ces générations éduquées à La Rochelle.

Il y a quelques explications à cela : La Rochelle, comme d'autres villes littorales de la façade Atlantique est attractive et son marché locatif est répertorié dans les marchés tendus.

Malgré les efforts de renouvellement du parc locatif social, la liste d'attente reste importante, alors que l'offre privée est insuffisante et présente des loyers très élevés pour une ville moyenne. On constate une multiplication des impayés



qui peuvent être liés à la situation précaire des locataires mais aussi au poids excessif du loyer dans le budget des ménages.

L'accession à la propriété devient alors inéluctable pour les ménages modestes mais à distance de leur lieu de travail (la démographie autour de la Rochelle a explosé alors que la ville historique voit ses écoles se vider).

Les récentes études de l'INSEE et l'inventaire suscité par les membres du Conseil de développement de l'agglomération de La Rochelle, ont révélé un nombre important de logements vacants, dont de nombreux appartements insalubres et énergivores. La conversion de certains logements de centre ville en résidences secondaires ou locatif saisonnier est alarmant, alors que des zones de relégation se profilent dans certains quartiers autrefois paisibles et connus pour leur mixité sociale.

L'occupation des logements sur le long terme n'est plus adaptée aux besoins des locataires qui évoluent avec le parcours de vie (composition familiale, séparations, vieillissement/accessibilité, premier logement/premier travail, stage/apprentissage...).

La forte augmentation du nombre de SDF, en particulier des jeunes, sur notre territoire ne doit pas être seulement attribuée à notre situation littorale : ce sont des jeunes qui, comme nos enfants peuvent se trouver un jour dans cette impasse. Nous devons agir en leur offrant une perspective de logement, source de stabilisation et de reconquête d'une vie sociale.

Quelques chiffres INSEE à l'appui :

- Augmentation de la part des logements vacants (de 6,9% en 1999 à 8,4% en 2009 environ 4000 logements)
- Augmentation de la part des résidences secondaires. (de 5,9% en 1999 à 7,4% en 2009)

Propositions : Agir – Prévenir - Garantir

Agir

- Mobiliser les logements vides dans le parc privé comme dans le parc social public : établir un état des lieux – Créer les conditions de remise sur le marché.
- Baisser de 15% le montant des loyers dans le parc social de plus de 25 ans.
- Mettre en place des parcours résidentiels (en fonction des parcours de vie et de santé) facilités par une bourse d'échanges d'appartements.
- Soutenir les associations qui mettent en place des projets d'insertion par le logement.
- Favoriser les formes d'habitat partagé et la remise sur le marché de la location à l'année, d'appartements loués à la semaine, en agissant sur la fiscalité locale.
- Appliquer la taxe sur les logements vacants (TLV 2013).
- Favoriser la construction de nouveaux logements dans le cadre d'une densification maîtrisée à l'échelle de la CDA (densification des lotissements existants, augmentation du parc social dans les communes où il demeure insuffisant, éco-quartiers avec mixité sociale et générationnelle, ZAC).

Prévenir

- Faire diminuer les factures énergétiques par l'isolation thermique des logements.
- Faire diminuer les factures d'eau en instaurant, les 3 premiers mètres cubes et l'abonnement gratuits, puis une tarification progressive et individuelle sur la consommation

- Anticiper les difficultés financières : structure de veille et d'information « lancement d'alerte et sensibilisation à la consommation »

Garantir

- Pas d'expulsion sans solution de relogement. Notons que l'expulsion a un coût très élevé pour la collectivité en particulier quand des enfants doivent alors être placés en famille d'accueil
- Anonymat des dossiers présentés en commission d'attribution des logements sociaux
- Etablir une Charte des promoteurs et une charte des propriétaires pour modérer les prix

2 - Une plus grande maîtrise de l'urbanisation par la collectivité

La collectivité doit reprendre en main l'urbanisation de son territoire dans le but de :

- Permettre aux ménages aux revenus modestes et notamment aux jeunes couples et aux familles, de vivre à La Rochelle
- Densifier les zones déjà urbanisées (lotissements peu denses, favoriser le partage des logements existants...) de façon respectueuse des riverains et de l'environnement

Pour cela, nous aurons une politique volontariste mobilisant les outils dont disposent les collectivités et qui sont insuffisamment utilisés aujourd'hui :

- La maîtrise foncière communale
- Le droit de préemption urbain
- Les Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLU (OAP)
Les OAP permettent aux collectivités de traduire en grands principes d'aménagement la politique de la Ville. Pour anticiper et apporter une réelle réflexion sur la façon de construire la Ville et notamment sur la manière d'opérer la densification. Cet outil peu utilisé aujourd'hui, doit être développé par la commune en concertation avec la population. Ainsi nous pourrions véritablement imposer les objectifs de la collectivité et de la population aux opérateurs privés.
- La maîtrise d'ouvrage communale des projets urbains avec l'outil ZAC
Pour les zones à urbaniser à forts enjeux (superficie importante, localisation stratégique...), la Ville de La Rochelle doit assurer la maîtrise foncière des terrains et la maîtrise d'ouvrage de l'opération avec la mise en place de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Cela lui permettra d'assurer un contrôle complet de l'opération, en concertation approfondie avec les habitants.

Ces outils nous permettront de :

- Lutter contre la spéculation foncière
- Maîtriser les prix des logements

- Diversifier les programmes en réservant une place de choix à l'habitat coopératif et social,
- Diversifier les types de logements (habitat individuel dense, habitat intermédiaire...)
- Mutualiser les espaces de services (jardins partagés, laverie, ateliers vélos...)
- Maîtriser les consommations d'énergie (orientation des bâtiments, bâtiments à énergie positive...)
- Limiter les consommations d'eau
- Mixer équipements publics, activités et logements dans les quartiers
- Connecter les nouveaux quartiers avec le tissu urbain existant
- Prévoir des espaces publics à forte utilité sociale (superficie, confort, type : Jeux d'enfants, espaces de rencontre, de détente pour les adolescents, les familles, les personnes âgées...)
- Préserver des espaces naturels et la biodiversité
- Donner une place réelle aux piétons, cyclistes, et hiérarchiser la voirie (cheminements piétons / cyclables, voie de transit, voie de desserte...)
- Aboutir enfin à une réelle accessibilité à tous de la ville et de ses équipements publics et privés (personnes handicapées physiques, handicapées mentales, personnes âgées, parents avec poussette...)
- Mutualiser le stationnement
- Favoriser une diversité commerciale
- Prévoir la gestion des déchets (tri, compostage collectif...)

ZAC du Parc des expositions

Dans ce sens, nous proposons la création d'une ZAC au niveau du parc d'exposition. Cet emplacement est une réserve foncière en plein centre-ville, lieu idéal pour créer un éco-quartier qui mixera logements, équipements publics et commerces de proximité. Les logements ou parcelles à construire seront à des prix abordables et proposés aux jeunes couples et familles modestes. Les piétons et les cyclistes y seront prioritaires. Une étude de faisabilité pourra être lancée pour la réalisation d'une piscine communale chauffée par géothermie, ressource naturelle offerte par le marais de Tasdon. En parallèle, le parc des expositions sera déplacé en périphérie de la Rochelle. Déplacement qui sera l'occasion de le moderniser, de repenser son utilisation (ex : mutualiser ses besoins de stationnement avec d'autres équipements) et de le faire devenir un équipement communautaire.

Une densification respectueuse des riverains et de l'environnement des zones déjà urbanisées

Le principe de densification doit garantir la qualité de vie des riverains en respectant des règles d'urbanisme (hauteur, volume, espaces verts, espace, qualité architecturale, cadre de vie, existant et histoire du quartier, paysages), **en associant les populations concernées et les riverains à la définition des projets.**

Une étude sera menée quartier par quartier et les divisions immobilières encadrées par des règles urbaines.

Ce principe de densification maîtrisée devra tenir compte :

- Des possibilités au niveau des voiries, des stationnements internes et externes, densité de circulation
- Des pollutions sonores, des contraintes de voisinage et du comportement civique des citoyens
- Des possibilités pour le voisinage en termes d'ensoleillement et de respect des règles potentielles de l'habitat BBC pour chaque maison existante (capteurs solaires, vérandas...)
- De la gestion des eaux pluviales (qualité et quantité)

Quelques contre exemples d'aménagements que nous ne voulons plus voir :

- La destruction des maisons individuelles (avec un certain style) dans les vieux quartiers et la destruction des jardins potagers porteurs de biodiversité et de cadre de vie
- Le bétonnage des rues et avenues (rétrécissement des distances, des vis-à-vis, avec sentiment de confinement accéléré : on revient aux années 60..)
- L'uniformisation architecturale (mêmes promoteurs et architectes)
- L'urbanisation de secteurs très contraints, qui entraîne des surcoûts à la construction (la proximité des zones humides telles que le marais de Tasdon exige des fondations profondes et la réalisation de parkings souterrains dans les nappes phréatiques)

Redynamiser les cœurs de chaque quartier Rochelais

La plupart des « grands ensembles » des quartiers de La Rochelle, disposent d'espaces verts vastes mais peu animés car mal conçus. Simples pelouses sans jeux d'enfants, ni bancs pour s'asseoir, bavarder, voire jardiner collectivement. Il faudra donc aménager en concertation avec les habitants, ces espaces pour qu'ils vivent et retrouvent de la convivialité dans chaque quartier pour recréer du lien (aires de jeux, jardins partagés, composteur collectif, terrains de boules, skate parc, commerces et services de proximité...).

Aménagement et sobriété

Compte tenu de la raréfaction des finances publiques et de notre souhait de limiter la pression fiscale, il faut repenser les aménagements publics et leurs contraintes d'entretien. Pour l'existant : créer un pôle de petit entretien en partenariat avec les bailleurs sociaux et les régies de quartier. Pour les futurs aménagements, penser la dépense dans le cycle de vie d'un bâtiment (ex : piscine, gymnases, écoles communales, bâtiments administratifs).

Intégrer dans les projets :

- Le budget investissement
- Le budget petit entretien
- Le budget gros entretien

Réfléchir à long terme sur des projets cohérents même si les travaux doivent se dérouler par phases. Par exemple, prévoir l'insertion de voies cyclables lors de création de routes ou la rénovation lourde de voies existantes (c'est obligatoire mais trop souvent négligé). La création de passerelles vélo coûte plus cher après coup que si on les prévoit à la construction. L'incapacité des villes à mettre en œuvre d'ici 2015, la loi sur le handicap de 2005, avec l'accessibilité des équipements publics et privés, et les voies, aux personnes handicapées est une illustration malheureuse de ces coûts reportés.

De même, prévoir l'emprise d'un futur tramway ou de la fibre optique sur les futurs réaménagements des rues et avenues comme le Bd Sautel ou la Rue Normandin, aménagements qui seront une source de dépenses immédiates mais d'économie pour les générations futures. Ce sont des dépenses d'avenir pour lesquelles l'emprunt se justifie.

Enfin, limiter les emprises excessives pour des usages limités qui demandent trop d'entretien pour une utilité sociale nulle (ex : stationnements, squares trop petits pour être utilisés, plantations de fleurs annuelles...)

3 - Protéger et restaurer les zones naturelles du littoral et les zones humides

Protéger et ouvrir au public les espaces naturels littoraux

Protéger définitivement les espaces naturels littoraux de La Rochelle (marais de Tasdon, littoral de la pointe de Roux à la pointe du Chay...), en développant un partenariat avec le Conservatoire du littoral et le Département de la Charente-Maritime.

Mettre en œuvre avec ces partenaires des programmes de maîtrise foncière, de restauration, de renaturation et d'ouverture au public ambitieux de ces espaces aujourd'hui niés et fortement dégradés qui constitueront des sites majeurs de promenade et de découverte du patrimoine naturel, historique et culturel (anciens marais salants) au cœur de l'agglomération rochelaise.

Ces espaces naturels préservés et restaurés renforceront l'identité littorale et écologique de La Rochelle et bénéficieront aux Rochelais et aux touristes. Pour cela il faut aussi relancer la dynamique de l'aire marine protégée (label parc marin) à laquelle ne manque plus qu'un décret ministériel. La proximité du Parc naturel du marais poitevin est également un atout aux portes de la Rochelle.



Pour les marais de Tasdon, nous proposons notamment :

- D'enrayer la politique d'urbanisation programmée de cette zone naturelle en refusant le boulevard côtes-mailles (une emprise de 17 hectares pour une avenue de 2,2 km entre le rond-point des Cottes-Mailles et le pont Jean-Moulin avec deux voies pour les voitures, deux voies pour les bus et une piste cyclable.) et en revenant sur le classement en zone à urbaniser de la partie ouest des marais ;
- De les restaurer et de les conserver définitivement en transférant leur propriété au Conservatoire du littoral qui sera garant de leur protection définitive et de la pérennité de l'esprit des lieux
- De valoriser les 1200 ans d'histoire qui les ont façonnés et leur patrimoine naturel par des cheminements d'interprétation
- De protéger les zones agricoles tampon à proximité de la zone et seront reconverties vers le bio afin de ne pas nuire à la qualité des eaux du marais (partenariat avec la chambre d'agriculture), avec un classement administratif fiable et durable pour la Réserve Naturelle (Périmètre Natura 2000 et transfert de propriété au Conservatoire du littoral)
- de créer un pôle nature, permettant l'accueil du public et l'initiation à l'environnement, en complément du relais-nature de la Moulinette
- D'instituer un comité de suivi et de gestion de la zone réunissant le Conservatoire du littoral, la Ville (élus et techniciens), la Ville d'Aytré, la CDA (élus et techniciens), la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), l'EID (démoustication), les propriétaires de terrains, les associations environnementales (Nature environnement 17...), les « comités de quartiers », les associations de loisirs (centres sociaux, associations pêcheurs, caboteurs, jardiniers...), les agriculteurs et éleveurs et tous les représentants des usagers du site.

Une démarche similaire sera développée pour le littoral allant de la pointe de Roux à la Pointe du Chay

Par ailleurs, la construction des digues prévues dans les PAPI d'Esnandes et d'Yves devra être l'occasion de créer de nouvelles zones humides à fort intérêt écologique en requalifiant les zones d'emprunts des matériaux nécessaires à leur construction (sur les zones drainées dédiées à l'agriculture intensive) par des travaux de génie écologique et la mise en œuvre de mesures compensatoire et d'accompagnement ambitieux (renaturation de l'anse de Fouras en particulier) à l'image de ce qui a été fait sur la Prée Mizottière en Vendée et sur Charron par le Conservatoire du littoral.

Préserver les espaces agricoles

L'agriculture littorale et péri-urbaine est soumise à des pressions foncières considérables. Les surfaces agricoles diminuent fortement alors qu'elles jouent un rôle essentiel de production et de maintien des équilibres dans l'aménagement des territoires. L'instauration d'une Zone de Protection Agricole (Z.A.P.) et d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains (P.E.A.N.) à l'échelle de l'agglomération permettra une protection forte de ces espaces agricoles et une maîtrise foncière. Périmètre de protection où pourra se développer une agriculture paysanne biologique de proximité (filiales courtes), respectueuse des paysages, de la qualité des eaux et de la santé des habitants. Elle contribuera à la création d'emplois pérennes non délocalisables.



Vivre mieux la ville au quotidien

Aménager la ville des courtes distances

Vitrine de l'écologie dans les années 80, La Rochelle jouit encore d'une image de ville écologique. Pourtant les choix de développement économique et le manque d'ambition des politiques de transport font que pour les rochelais et à La Pallice en particulier, le quotidien est moins carte postale : pollutions, risques industriels, axes de circulation saturés, pistes cyclables peu sécurisés, transport collectif peu adapté aux besoins. Nous agissons pour des déplacements moins chers en développant des alternatives à la voiture, transports en commun, vélo ou marche mais aussi urbanisme favorisant la proximité. Nous ferons de la mise en sécurité des rochelais face aux risques industriels une priorité de notre mandat.

1 - Aménager la ville des courtes distances

La raréfaction et le coût du foncier obligent les Rochelais à se loger très loin de La Rochelle. Depuis trop longtemps, l'organisation des villes spécialise les espaces et renvoie toujours plus loin les zones commerciales et industrielles. L'ensemble de ces choix engendre un étalement de la ville et des déplacements contraints, coûteux pour la collectivité, l'environnement et les habitants.

Une politique des transports doit donc répondre aux besoins immédiats et s'inscrire dans une autre politique de la ville sur le long terme

Les plans de déplacements urbains et les annonces se succèdent depuis des années, pourtant, tout habitant qui part travailler le matin à La Rochelle, attend toujours les parkings relais, de nouvelles pistes cyclables sécurisées, les bus qui l'amèneraient de chez lui à son travail aussi vite (au moins !) que sa voiture, impossible à garer et coûteuse.

Nous pensons qu'il faut cesser de promettre et agir enfin :

- Cesser de faire passer tous les bus Place de Verdun, pour se déplacer d'un quartier à un autre
- Engager avec la Région et le Conseil général une vraie coopération pour un billet unique, et étudier la faisabilité de la gratuité
- Aménager les trottoirs et équipements publics pour les rendre réellement accessibles aux piétons, poussettes et handicapés. Penser et aménager la ville pour les personnes en situation de handicap est un devoir qui bénéficie à tous, tôt ou tard
- Améliorer et créer des voies dédiées aux modes de déplacements actifs (personnes à mobilité réduite, piétons, cyclistes, rollers, skates...)

- Favoriser et former à la pratique cycliste, par une offre diversifiée, harmonieusement répartie et en lien avec les acteurs locaux
- Prévoir pour tout nouvel aménagement (quartier, lotissement, groupe d'habitations) les liaisons cyclables vers les lieux d'activité (école, loisirs, commerces ...)

Au delà de la ville de La Rochelle :

- S'attaquer à l'engorgement des entrées de ville (RN 11, 137...) en offrant une alternative au tout voiture
- Impulser la réouverture des haltes ferroviaires Aytré, Dompierre ... et bien sûr en Aunis
- Desservir les zones industrielles de Périgny et le quartier de la Pallice dans le cadre d'un futur tramway ou utiliser les infrastructures existantes pour des liaisons TER ou tram train
- Agir pour un véritable cadencement ferroviaire en direction de Niort, Rochefort, Marans
- Réduire les circulations de fret routier au profit du ferroviaire en imposant le raccordement au réseau ferroviaire
- Agir pour la réalisation concrète du grand contournement ferroviaire de La Rochelle.

Tout cela nécessitera notamment de réorienter des dépenses prévues pour l'A831, la LGV Tours Bordeaux en partenariat public privé ou les subventions aux compagnies aériennes.



2 - Risques industriels

Les débats récents sur le développement du grand port maritime ou de l'industrie locale telle que Rhodia, autour d'activités polluantes et dangereuses ont échappé aux habitants et aux riverains jusqu'au réveil douloureux de quelques vaillantes associations. Dominée par quelques décideurs très impliqués dans les agro carburants, le lobby pétrolier et l'univers céréalier, notre économie locale se transforme dangereusement, massacre notre littoral et menace les populations.

Nous pensons que La Rochelle a vocation à développer des activités d'avenir dont les risques seraient moindres et maîtrisés

Pour l'existant, nous agissons pour la mise en place d'un plan de prévention multi-sites des risques technologiques (transport des matières dangereuses, Zones SEVESO) de Port Neuf à Laleu-La Pallice le recul des cuves d'hydrocarbures, proches des habitations, et la réduction des risques à la charge de l'industriel et **nous agissons pour que l'intérêt et la sauvegarde des populations riveraines soient prioritaires et que la réduction des dangers à la source soit la règle**, dans le même sens nous impulserons l'utilisation de techniques industrielles non polluantes (eau en circuit fermé et recyclée...)

A l'avenir

Nous ferons inscrire dans le SCOT l'interdiction d'implantation de nouvelles usines à risques classées SEVESO.

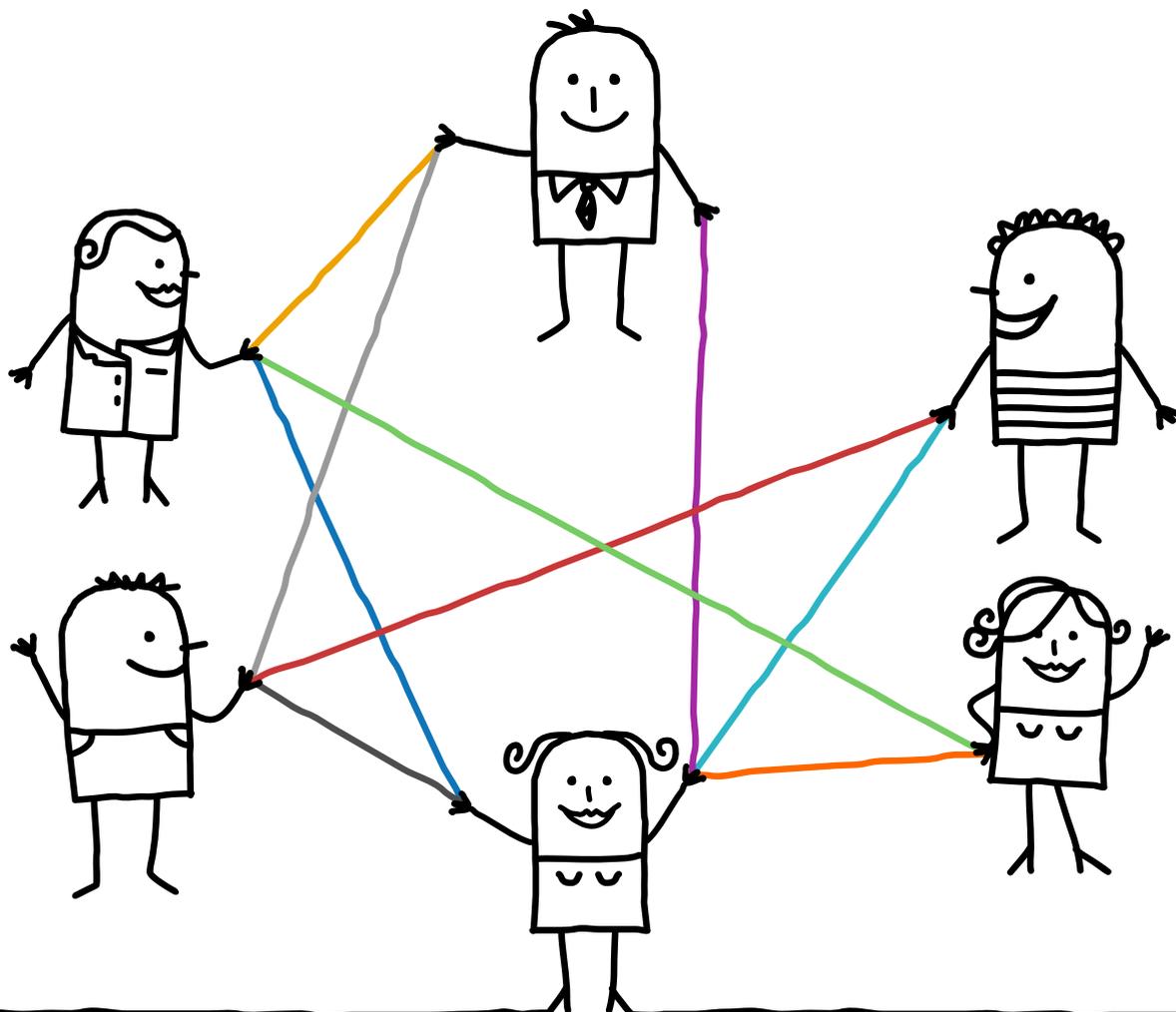
Nous nous **opposons à l'installation de projets industriels venant compromettre les productions locales** (par exemple les métiers de la mer qui vivent par un milieu naturel préservé).

Nous **refuserons l'implantation de sociétés intervenant dans la chaîne de fabrication des agrocarburants** ;

Nous **refuserons que La Rochelle et la CDA soient une terre d'asile pour les industries utilisant notre territoire pour spéculer sur le marché carbone** ;

Nous veillerons à ce que l'industriel ne doit pas exonéré de ses obligations de sûreté de son installation et de ses abords,

Nous soutiendrons toutes les initiatives d'accueil, développement et recherche sur les éco industries (cf notre projet de développement économique).



Services aux habitants :

Diminuer les coûts de la ville

Nous mettrons en œuvre une politique volontariste pour reconquérir des services publics de qualité.

Il s'agit pour nous de reprendre la gestion publique des services, sous forme de régies ou autres afin de retrouver la maîtrise et avoir la possibilité de choisir la politique que l'on veut mener pour la gestion de l'eau, des transports, des déchets, du logement...

Nos objectifs à court terme :

- garantir l'accès à tous,
- garantir les prix
- introduire de nouveaux calculs pour la tarification

A moyen terme :

- lutter contre le gaspillage
- maîtriser la ressource en eau
- diversifier, innover dans la politique de la gestion, des déchets, des transports

Sur le long terme :

- faire de la Rochelle une ville à la pointe sur la mise en œuvre de la transition énergétique en liant cette politique de service public à la politique de l'économie et de l'emploi.

1 - Maintenir et développer des régies publiques : eau, déchets, transports, pompes funèbres, chauffage urbain.

Signataires du Pacte pour les services publics adopté aux États-Généraux de janvier 2011, nous voulons **optimiser et garder la maîtrise** des services pour orienter les politiques publiques vers la **sobriété**, la **diversification** et la mise en œuvre de **tarifications adaptées** pour l'**accès de tous** aux services de première nécessité.

2 - Pour optimiser l'utilisation de l'argent public et ne pas augmenter les impôts, nous procéderons à un état des lieux complet de l'état des services publics sur la ville et l'agglomération pour aller vers une fin des DSP (délégations de services publics).

Assurer une sobriété fiscale malgré la baisse des dotations de l'état au niveau local.

Suite aux décisions du gouvernement, les collectivités locales vont devoir renoncer à 1,5 milliard d'euros de dotations en 2014. Quand aux communes elles vont devoir abandonner 840 millions.

Pour La Rochelle, c'est une nouvelle baisse qui va s'ajouter à la diminution de la dotation globale de fonctionnement

(DGF) de ces dernières années : 2009-120 520,00 € ; 2010 -186 858, 00 € ; 2011 -386 342,00 € ; 2012 -226 245,00 €

Pour diminuer le coût de la ville, optimiser l'utilisation de l'argent public et ne pas augmenter les impôts et œuvrer dans le sens de l'intérêt général, nous nous engageons à :

- Procéder à un état des lieux des services publics (bilan de ce qui a été délégué ou transféré en Société Publique Locale ou Délégation Service Public) et les remunicipaliser (retour en régie publique) au fur et à mesure de leur venue à échéance (ramassage des déchets ménagers et incinération, les services funéraires, le transport urbain, la production d'énergie de chauffage collectif, mais aussi l'office de tourisme...)
- Maintenir et/ou reconstruire les services publics de proximité pour améliorer la qualité du service rendu et en baisser les coûts pour les usagers (coût des DSP : frais de siège de la holding, impôts locaux liés, coût des organismes de recherche, rémunération des actionnaires, contrats de publicité communication et marketing). Autant de coûts qui disparaissent avec la mise en régie, soit de 20 % à 25 % du prix payé par l'usager.
- Revoir les tarifications et tendre vers la gratuité pour que l'égalité d'accès de tous les citoyens soit garantie.

Soutenir les initiatives locales et les associations dans les actions qui renforcent le lien social.

- Renforcer l'aide et l'accès des victimes à leurs droits
- Renforcer l'action à destination des femmes victimes de violence
- Ouverture des équipements municipaux, stades, cours d'école pendant les vacances scolaires
- Favoriser pour les jeunes les chantiers loisirs lors des grandes manifestations dans notre ville
- Favoriser la création de jardins partagés et des lieux appropriables par les habitants



3 - Développer, avec nos partenaires institutionnels, la sécurité grâce à la présence et les actions sur le terrain, sans oublier l'accompagnement des victimes.

Nous réaffirmons que la question de la sécurité publique doit être traitée à trois niveaux :

- La prévention
- Le traitement des causes
- La répression

Nous agissons à travers le travail de réseau, de lien avec les différents partenaires institutionnels (préfecture, police, gendarmerie, justice, éducation nationale, département...)



4 - Instaurer une charte des déchets : associer les industriels, les commerçants, les habitants pour limiter les déchets à la source.

Appliquer une tarification progressive et incitative pour les déchets.

Nous mettrons en œuvre le principe des « 3R » au travers du concept : Récupération, Recyclage et Réutilisation via un **réseau de recycleries gratuit** adossées aux déchetteries et agirons pour son extension à toute la CDA ;

Nous mettrons en place une collecte gratuite, générale et individualisée des déchets encombrants et verts et agirons pour son extension à toute la CDA ;

Nous nous engagerons dans la négociation d'une « **charte de réduction des déchets à la source** » qui engagerait industriels et distributeurs locaux à modérer la production d'emballages, tout en fournissant gratuitement à chaque foyer des outils de compostage et agirons pour son extension à toute la CDA .

L'ensemble de cette politique de service public sera alliée à une démarche ambitieuse d'éducation populaire sur la gestion des déchets, leur réduction.

Une tarification progressive et incitative de la collecte des déchets ménagers sera instaurée dans l'objectif de baisser la facture des ménages.

5 - Garantir le droit d'accès à l'eau potable pour un usage domestique (compteur, raccordement, premiers m3 gratuits), et une tarification progressive et différenciée selon l'usage familial ou professionnel

La politique de l'eau doit être cohérente sur l'ensemble du territoire de la CDA et gérée en régie publique pour garantir le droit universel à l'eau, en diminuer le coût pour les usagers.

Nous agirons pour que La Rochelle, déjà en régie soit à l'initiative d'une baisse du prix de l'eau potable par :

- La suppression de l'abonnement payant
- La mise à disposition des compteurs à titre gracieux
- La non facturation des premiers litres d'eau indispensables à la vie (3l minimum par jour et par personne)
- L'instauration d'une tarification progressive (par tranche de consommation) pour l'eau et la lutte contre le gaspillage (plus on consommera, plus on paiera)

Le tarif de l'eau ne sera pas le même suivant une utilisation familiale, industrielle ou commerciale.

En dernier, l'eau étant un bien universel, nous remettons en cause les captages gratuits pour les entreprises qui in fine, commercent et font du bénéfice avec une ressource gratuite dans la nature et inciterons à l'utilisation de techniques nouvelles (circuit fermé, recyclage, économe en eau ...).

Focus sur notre politique de l'eau

1 - lutte contre les pollutions, sobriété

Pollueur payeur ou pollueur payé ?

L'eau est un bien commun et la distribution de l'eau potable une des missions très anciennes des communes. Pourtant, du fait des pollutions chroniques, cette mission devient de plus en plus complexe et les communes de gauche comme de droite choisissent trop souvent de se dessaisir de cette mission de service public au profit de multinationales cotées en Bourse.

Sous prétexte de leur savoir faire technique (qu'ils affirment être les seuls à détenir alors que les techniciens des régies publiques n'ont rien à leur envier), auquel s'ajoutent leurs talents de chimistes, ces majors de l'industrie sont prêts à voler à notre secours pour nous offrir une eau propre : par exemple les nitrates issus des productions agricoles intensives locales sont éliminés par une station de dénitrification très sophistiquée. Mais ces installations coûtent excessivement cher !

Du côté des pollutions industrielles il arrive trop souvent que les pollueurs ne soient pas très éloignés via des filiales amies, des entreprises de dépollution ...!

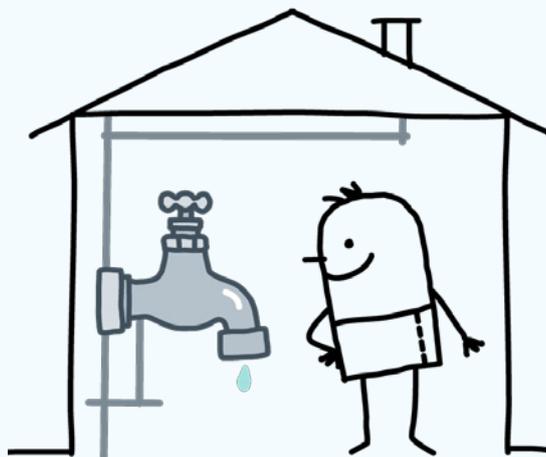
Et au final, la charge de la réparation des pollutions revient aux habitants consommateurs et beaucoup moins aux auteurs des pollutions chroniques (même si certains d'entre eux versent des taxes symboliques aux agences de l'Eau).

Pour un accès à l'eau potable pour tous, nous estimons que la priorité est à la lutte contre les pollutions, et les gaspillages, en encourageant les réutilisations et les procédés de fabrication propres et économes en eau et évidemment, une agriculture respectueuse de l'environnement !!!

Quelques solutions simples

Pour nos futures constructions, nous pensons qu'il est temps d'encourager comme dans d'autres pays modernes, les doubles réseaux qui permettent de réutiliser de l'eau sans risques sanitaires (WC, lave linge...) ou de faire appel à de l'eau non traitée (stockage eau de pluie pour arrosages...)

Appliquer un tarif préférentiel aux pratiques économes et vertueuses, soutenir l'équipement des immeubles en dispositifs de stockages des eaux de pluie, et toutes initiatives d'éco construction prenant en compte les économies d'eau potable et la réutilisation..



2 - accès gratuit / progressivité tarifaire

Nous disons non à la charité !

En effet, vouloir obliger une population fragilisée par le chômage, les faibles revenus, à aller au CCAS pour obtenir un bon donnant droit à l'eau moins chère, ou une « tarification sociale de l'eau » est une véritable provocation, une humiliation, entretenant un sentiment de dégoût du « politique » avec comme conséquence un renoncement à ce prétendu droit social... et un refus d'exercer son droit de citoyen lors des échéances électorales.

Il ne viendrait à l'idée de personne de proposer, aujourd'hui, l'accès à l'école publique sous conditions de ressource... pourquoi devrait-il en être ainsi pour le droit à l'eau ?

Notre choix de la gratuité d'accès, c'est un acte citoyen et solidaire au service de la collectivité

Dans un monde en passe de devenir intégralement marchandisé, la notion de gratuité bouscule l'idée qu'il faudrait tout mériter à la mesure de l'encours de son compte en banque, et qu'il serait donc possible et juste d'être privé de biens et de services pourtant essentiels.

- Proposer des gratuités d'accès, c'est affirmer qu'il existe des « biens » communs (comme l'eau, l'éducation, la santé) et que chaque être humain a un droit inconditionnel à y accéder.

- Mettre en œuvre une gratuité c'est rendre effectif ce droit, quasi instantanément, sans attendre l'objectif louable, mais toujours remis aux « lendemains qui chantent », de l'amélioration des revenus et du travail pour tous.

Ce principe étant affirmé, cette politique devra être cohérente sur l'ensemble du territoire de la CDA sur la base d'un service public non délégué (en régie) et d'une gestion démocratisée et La Rochelle déjà en régie publique, en sera l'exemple, le moteur.

Alors quelle politique mettrons nous en œuvre à La Rochelle même ?

Tout d'abord, dès notre arrivée aux affaires, établir la clarté sur le prix de l'eau potable

Il est en effet essentiel de comprendre pourquoi, alors qu'une régie publique est sensée être moins chère qu'un acteur privé, La Rochelle a été épinglée pour le prix de l'eau potable et à cette fin, nous lancerons un audit sur la gestion de l'eau, son prix comme sa qualité, dont les conclusions seront rendues publiques.

Ensuite, en concertation avec les rochelais, nous remettrons totalement à plat le règlement du service public de l'eau sur les bases suivantes :

- L'accès à l'eau potable pour tous dans le cadre des usages domestiques étant un droit universel, il sera gratuit (suppression de l'abonnement payant, mise à disposition des compteurs à titre gracieux) et les premiers litres d'eau indispensables à la vie ne seront pas facturés (3l minimum par jour et par personne) ;
- Une tarification progressive pour l'eau et la lutte contre le gaspillage sera instaurée (plus on consommera, plus on paiera, le service pour les premiers m3 sera gratuit). Ainsi, familles et entreprises ne paieront pas le même tarif pour le service de l'eau. A cette fin, un système de tarification différenciée devra être mis en place selon qu'il s'agisse de la consommation familiale ou pas.
- En dernier, l'eau étant un bien universel, nous remettrons en cause les captages gratuits pour les entreprises qui in fine commercent et font du bénéfice avec une ressource gratuite dans la nature.

Éducation, Jeunesse, Culture, Sport et Éducation populaire

Impulser le vivre-ensemble par toutes et tous

Ville de rugby, de régates et de festivals, sport et culture participent depuis longtemps au rayonnement de La Rochelle mais sport et culture sont aussi de formidables vecteurs de cohésion sociale pour la cité et d'émancipation pour les individus, en particulier pour la jeunesse.

Par conséquent, nous ferons de la culture et du sport, un élément emblématique de notre politique municipale.

Pour cela, nous donnerons, toute leur place aux projets et aux acteurs culturels et sportif de La Rochelle. Nous assumerons une politique ambitieuse pour la Ville et les citoyens, qui sans négliger le rayonnement de la cité, sera davantage tournée vers les pratiques culturelles et sportives. Enfin nous porterons les projets d'un lieu de création et d'expression dédié aux cultures émergentes.

1 - Éducation

Changer le mode de ville c'est redonner à l'enfant toute sa place dans la ville :

- Par le développement des structures d'accueil scolaire et péri scolaire de qualité
- Par l'aménagement d'un espace urbain apaisé qui favorise les déplacements actifs et les rencontres intergénérationnelles
- Par un investissement collectif dans un projet éducatif ambitieux et émancipateur

Petite enfance

- Ouvrir de nouvelles places de crèches en priorité dans les quartiers les plus défavorisés.
- Privilégier des modes d'accueil divers pour donner le choix aux parents et permettre de répondre aux situations d'urgence ou aux horaires décalés des familles. Nous privilégierons les opérateurs publics et associatifs à but non-lucratif
- Rendre plus transparentes les procédures d'attribution de places en crèches
- Développer les « classes passerelles » en particulier dans les quartiers où les familles sont les plus fragiles, pour faciliter le passage des enfants entre la crèche et l'école maternelle
- Solliciter les échanges entre lieux de la petite enfance et lieux de vie des personnes âgées (ateliers contes, spectacles d'enfants, partages de souvenirs, de photos etc...)

Un projet éducatif de territoire ambitieux

- Equipement de toutes les écoles aux technologies numériques (ordinateurs, tableaux numériques...)
- Mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires en construisant un projet éducatif de territoire basé sur des thématiques fédératrices par exemple, la connaissance du milieu marin (pratique de la voile, métiers de la mer, ressources des océans...); les pratiques artistiques et numériques (Musique, théâtre, danse, arts visuels, écriture, éducation à l'image) ; la sensibilisation à notre environnement (patrimoine, marais, espèces animales,...)
- Instituer un comité de suivi sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires avec tous les acteurs concernés : parents, services municipaux, élus , associations et enseignants
- Mettre en place l'intervention d'artistes formateurs et compétents pour initier les élèves à l'éducation dans tous les domaines scientifiques, technologiques, sportifs et artistiques, en faisant appel aux associations, aux institutions et intervenants culturels rochelais
- Soutien à la création d'ateliers « nouvelles technologies/ ateliers créatifs/utilisations de Web » à l'instar des FabLab (ateliers de fabrications) » et accompagnement des nouveaux savoirs faire des jeunes générations en lien avec l'Université, les lycées, les différents Musées d'Art et d'Histoire de LR ainsi qu'avec le Musée Maritime revivifié

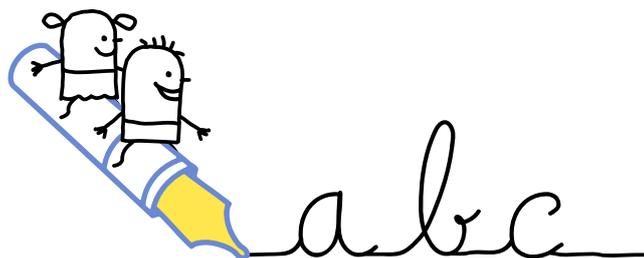
- Faciliter l'accès de la jeunesse des classes populaires aux structures culturelles (désacralisation et plus grande ouverture des lieux culturels) par une politique tarifaire, ainsi que par la programmation et les médiations avec les structures de quartier)
- Créer une dynamique collective interquartiers de rencontres, de fêtes estivales sportives et de manifestations citoyennes entre les associations des différents quartiers
- Participation réelle des élus municipaux dans les Conseils d'administration des établissements scolaires

Améliorer la place de l'enfant dans la ville

- Penser les loisirs de l'enfance dans les aménagements urbains (aires de jeux de proximité, mobilier urbain qui favorise l'appropriation de l'espace...)
- Favoriser les déplacements sécurisés des enfants dans la ville (piétons et vélos) en particulier autour des écoles et des collèges (développement des carapates et des caracycles...)
- Mise en place dans les principaux quartiers de LR d'espaces pour les jeunes sous forme de lieux d'expression, d'échanges, de loisirs et de pratiques socio-éducatives

Ces espaces associatifs de réalisations de projets sont animés dans les actions auprès des jeunes par des équipes d'animateurs spécialisés maîtrisant l'accession à une citoyenneté responsable et solidaire

- Former un conseil municipal d'enfants qui aurait un budget affecté à répartir sur des projets-jeunesse sélectionnés par ce conseil avec le soutien d'élus
- Réduire le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques. Les connexions filaires seront privilégiées par rapport au Wifi dans les bâtiments municipaux accueillant des enfants. Refuser toute antenne relais à proximité des bâtiments municipaux accueillant des enfants
- Conforter la présence des éducateurs de la prévention dans les quartiers
- Favoriser l'utilisation de certains locaux scolaires par les associations après la classe et réciproquement l'usage de lieux associatifs par les écoles



2 - Une politique culturelle concertée et ambitieuse

Comme pour les autres piliers de notre programme, la politique culturelle que nous mènerons pour La Rochelle est celle de la concertation, du dialogue et de la co-construction.

La Municipalité sera moteur de rencontres, d'échanges, de liens entre les artistes, les structures culturelles, le tissu associatif et les habitants pour construire un projet culturel commun.

Il s'agit donc de créer et de conduire une politique culturelle municipale pour la ville de La Rochelle en résonance avec son histoire, ses habitants, ses spécificités (taille, quartiers, la mer dans la ville, ses outils culturels et aussi ...tourisme, nautisme, université etc ...)

Pour cela la première chose à faire est de :

Organiser des États Généraux de la culture afin d'entendre tous les acteurs et d'établir un état des lieux, une mise à plat des ressources, des forces, des opportunités sans oublier les faiblesses et les menaces à venir : définir ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas en concertation avec les équipes municipales, les structures, les associations, les pratiquants, les artistes, les habitants, les médiateurs etc...

Rendre publiques les orientations de la politique culturelle de la ville

- Réaffirmer les objectifs et les missions de service public des équipements culturels et des équipes
- En assurer une bonne gestion et veiller à l'utilisation des moyens
- Assurer la transparence des critères de subvention

Quelques propositions à rééquilibrer et infléchir selon le résultat des assises de la culture

Favoriser l'accès de tous les habitants à la culture

- En nommant un outil référent (lieu et ou équipe de médiation) dans chaque quartier, créer des espaces de rencontre, avec des réunions, des ateliers de pratique, des résidences, des propositions intergénérationnelles
- Les compétences de ces référents de quartiers vont servir à la médiation auprès de la population et à la coordination des projets
- En favorisant les projets participatifs
- En travaillant des propositions tarifaires attrayantes
- En organisant avec La Scène Nationale, le CCN et la Sirène un spectacle délocalisé par trimestre dans les quartiers et un transport par mois dans leur lieu depuis les différents quartiers

Impulser une dynamique en faveur de la création artistique en transversal dans la ville

- Fédérer les acteurs autour d'un projet culturel municipal
- Installer des résidences d'artistes professionnels dans les quartiers en s'appuyant sur les propositions des animateurs culturels des lycées ce qui permettra de faire le lien entre les projets artistiques, les jeunes et les habitants des quartiers
- Soutenir l'emploi culturel afin de soutenir les associations dans leurs actions
- Inscrire la politique culturelle dans un partenariat large (différents outils de la ville mais aussi agglo, état, région département, partenaires privés)



Réhabiliter les lieux municipaux sous-utilisés et les remettre à disposition des porteurs de projets, des artistes et des pratiquants et des habitants :

- Réinvestir et réactualiser le projet d'Education populaire de Mireuil sous forme de Centre culturel ouvert à tous comprenant, L'Astrolabe, la salle Bernard Giraudeau, deux appartements et un café musical (scène ouverte) au printemps au théâtre de verdure (Parc Kennedy). Son action, après consultation des habitants et en conformité avec leurs attentes, pourrait s'inscrire dans le projet toujours actuel de l'Education Populaire favorisant la compréhension du monde et l'accession à une citoyenneté responsable et solidaire. Ses activités pourrait comprendre des résidences d'artistes, les pratiques amateurs, une pépinière d'entreprises, un pôle d'insertion et d'alphabétisation en concertation avec le centre social et la bibliothèque. Un chantier européen pourrait être organisé pour la mise en oeuvre des travaux et dans le projet qui suivra, le quartier de Mireuil serait ainsi relié avec d'autres quartiers en Europe pour des échanges entre les jeunes.
- Le Carré Amelot au centre-ville, sera un projet de pépinière de projets culturels pré-professionnels tout en demeurant un lieu de pratique amateur, de programmation émergente. La programmation Jeune public sera soutenue dans et hors les murs.
- Le lieu dit du Gabut actuellement nommé «Gabut Libre» sera aménagé comme espace consacré à l'expression artistique : arts plastiques, graph, résidences d'artistes, expositions et d'évènements culturels, avec aménagement d'espaces extérieurs ouverts à tous
- La Fabrique du Vélodrome sera remise en activité pour des mise à disposition de lieu et des résidences aux compagnies professionnelles rochelaises et nationales.

Chaque projet qui bénéficiera d'un soutien de la ville devra relier son travail avec les habitants d'un quartier.

- Valoriser le patrimoine architectural, historique, industriel et maritime y encourager des manifestations (expos et spectacles)
- Mettre en place des parcours des mémoires dans la ville explicatifs et signalétiques du patrimoine historique de la cité

3 - Une politique sportive spécifique, qui favorise le sport pour tous et toutes

Le sport est un outil d'éducation populaire, de contact avec la nature, de la reconquête de l'espace public, du renforcement des solidarités et des liens entre générations, de la santé, vecteur d'émancipation individuelle et collective. Ainsi, si le sport professionnel et le sport-spectacle ont leur place dans notre ville, ils ne doivent pas prendre le pas sur le sport pour toutes et pour tous.

- Etablir un état des lieux des installations et des besoins (salles, clubs, nombre de licenciés, bénévoles) à l'échelle des quartiers et de la ville
- Recréer un Office Municipal des Sports afin de coordonner la vie sportive de La Rochelle hors des logiques marchandes
- Mettre en place un Centre Médico Sportif pour accompagner les sportifs, enfants et adolescents, dans un but de prévention de la santé
- Permettre l'accès de tous les clubs sportifs aux terrains de sport et gymnases de la ville
- Développer les aménagements extérieurs pour faciliter la pratique du sport spontanée, individuelle ou collective
- Favoriser l'accès au sport aux personnes en situation de handicap. Pour cela, il est nécessaire de revoir l'accessibilité handicapés sur l'ensemble des installations pour permettre une pratique sportive dans toutes les disciplines
- Appliquer une meilleure transparence des subventions octroyées. Les critères seront revus afin de favoriser les clubs qui portent un véritable projet associatif et d'intérêt général
- Promouvoir des manifestations sportives exemplaires. Les organisateurs et organisatrices de manifestations sportives seront accompagnés pour limiter leur empreinte écologique (déplacements, traitement de déchets...)



Démocratie locale

Décider ensemble dans la transparence

La démocratie locale reste, à La Rochelle comme ailleurs, avant tout une démocratie représentative fondée sur l'élection d'une équipe municipale sur un projet de mandat. Ce projet est mis en œuvre par des élus qui s'appuient sur des services compétents. Les principales décisions sont discutées en Bureau municipal et votées en Conseil municipal sans beaucoup de débats.

Depuis une dizaine d'années, les dispositifs participatifs se multiplient partout en France. C'est même devenu une norme de l'action politique locale entre deux échéances électorales

A La Rochelle, la consultation des habitants reste anecdotique et symbolique. Beaucoup de projets importants n'ont donné lieu qu'à une simple information des habitants comme la réhabilitation de La Rochelle/Bongraine en 2011 ou au niveau de la CDA la réorganisation du réseau de déchetteries.

La «démocratie participative» devient souvent le moyen de favoriser l'acceptation par les citoyens des projets élaborés par les équipes municipales : L'extension du port de plaisance (imposé sans véritable consultation de la population ni prise en compte de l'expertise de certaines compétences citoyennes, ni mise en débat des solutions alternatives) ou l'aménagement de «l'éco-quartier de Bongraine» en sont deux exemples emblématiques, sans parler du maintien contre la volonté des habitants de Laleu La Pallice des cuves implantées par les sociétés pétrolières au mépris des possibilités offertes par les expertises techniques.

Notre ambition : redonner au citoyen toute sa place dans le processus d'élaboration des projets et de prise de décision. Promouvoir une gestion exemplaire de la collectivité adossée à une transparence optimale des données et décisions.

1 - Revitaliser la démocratie locale et remettre les citoyens « au centre » des choix

Des priorités

- Priorité à l'information, au débat et à la transparence quant au fonctionnement de la municipalité
- Associer réellement les citoyens à la prise de décision
- Rendre possible l'élaboration et la mise en place de projet par des groupements de citoyens dans un cadre programmatique défini par le mandat du conseil municipal élu

Un engagement :

Nous avons signé la charte ANTICOR 2014 et nous l'appliquons.

Des outils à mettre en place :

- Réunion systématique de groupes de travail (commissions extra municipales) associant élus et non élus sur des thématiques précises = faire le pari de l'intelligence collective
- La consultation effective de la population sur les grands projets avec information, débat public et vote dans le cadre du **référendum décisionnel local créé par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003** (par exemple pour mettre en œuvre la gratuité des transports urbains).

- Mise en place d'un « **service municipal de la vie démocratique** », doté d'élus, de moyens financiers et humains en lieu et place des délégations existantes : citoyenneté et vie des quartiers.
- La redéfinition du rôle des comités de quartiers et des conseils de secteurs notamment pour leur permettre de préparer les conseils municipaux avec les citoyens y compris en utilisant les nouvelles technologies pour permettre à la population de formuler son choix.
- La redéfinition du rôle des comités de quartiers et des conseils de secteur notamment pour leur accorder un droit de questions aux conseils municipaux et formuler des choix y compris en utilisant les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)

Afin d'assurer la participation et la représentation des usagers dans les structures décisionnelles d'organismes ou la municipalité est gestionnaire (dans le cadre des dispositions prévues par la loi), **nous agissons pour que les lieux de décision soient refondés :**

- Les règlements des services en régies seront élaborés et/ou réactualisés en concertation avec les usagers et soumis à leur avis ;
- Les conseils d'exploitation comprendront, (parmi leurs membres nommés par le Conseil municipal ou communautaire,) pour moitié des représentants des usagers locaux du service public et personnalités qualifiées dans le domaine concerné (associations).

- Le budget participatif : permettre à des structures (comité de quartiers, initiatives citoyennes) d'impulser des projets
- Créer du lien social : maison d'accueil et d'échanges solidaires dont la mission sera de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, de mutualiser du matériel, d'être des lieux d'éducation ou d'hébergement des circuits courts. à la façon d'une coopérative de quartier
- Reconnaître l'importance du monde associatif et favoriser la création de synergies : maison des associations, moyens d'agir, transparence dans la définition des missions et du financement.
- Mise en œuvre de la démocratie 2.0 : agora ouverte – accès simplifié aux informations – lanceurs d'alertes – compte rendu des débats
- Création de conseils municipaux de jeunes, de sages...
- Accompagner et dynamiser les comités d'usagers (crèches, centres de loisirs....)
- Garantir le droit des élus minoritaires : accès aux informations, accès aux moyens d'information municipaux, moyens financiers matériels et humains. Engagement : les élus de l'opposition seront représentés dans toutes les commissions, les conseils d'administration, les organismes et structures financés par la commune. Mise en place d'une commission des finances dont nous proposerons la Présidence à un élu de la minorité
- Transparence et contrôle effectif du mandat des élus dans les structures intercommunales
- La mise en place de «comités locaux d'élaboration» qui pourrait se constituer à l'initiative de citoyens, d'associations, d'élus afin d'élaborer un projet qui rentre dans le cadre du projet municipal. Cette structure serait dotée d'un budget permettant de mettre en œuvre la co-élaboration voire de mettre en œuvre le projet.

De l'éthique dans les subventions aux associations

Toute distribution d'argent public doit faire l'objet d'un «contrat éthique» ainsi qu'un contrat intégrant la mise en place de la transition économique, sociale, écologique.

Après les divers problèmes rencontrés avec L'astrolabe, le CCAS et aujourd'hui l'office de tourisme, est-il normal que la mairie octroie des subventions sans se pencher sur la gestion et le comportement des associations.

Bien que celles-ci soient autonomes et indépendantes, la mairie doit être observatrice afin de ne pas tolérer certains dérapages :

- Salaires excessifs et gratifications...
- Gaspillage
- Avantages divers discutables...

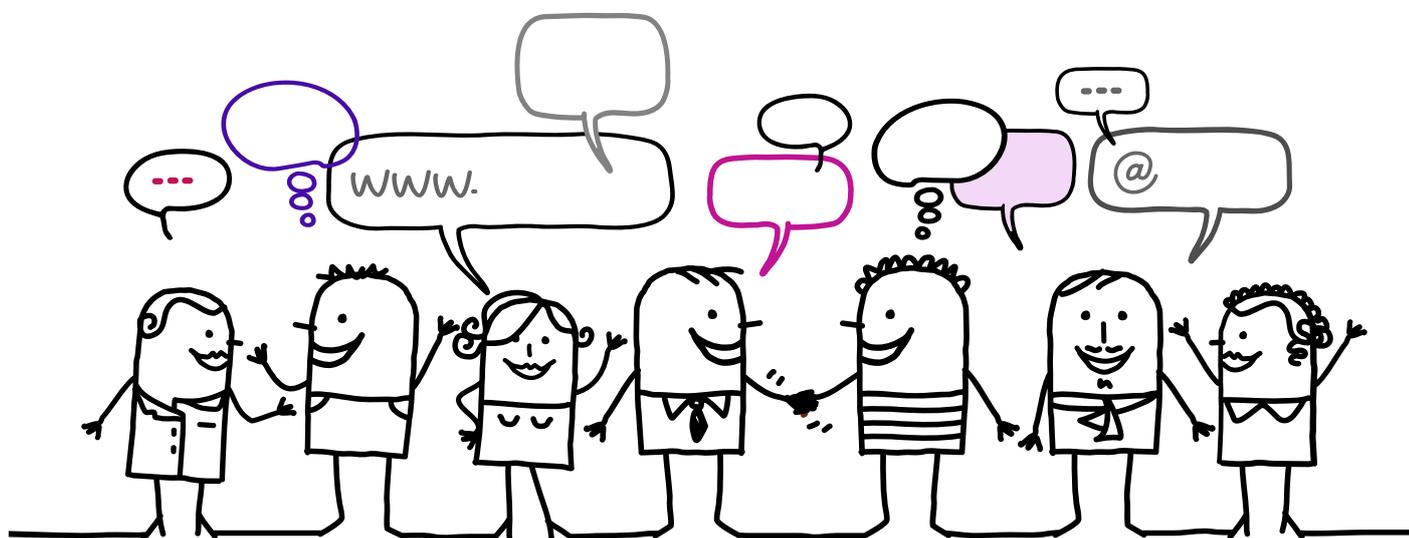
Il conviendrait de réfléchir au contenu d'un « contrat d'éthique » et d'un contrat de comportement de développement durable (achat, etc..)

A partir de cela, chaque année les associations établiront un bilan et un inventaire du respect de ces règles respectueuses des citoyens contribuables.

Il ne s'agit pas d'établir une main mise sur les associations mais d'un partenariat «bien compris».

L'éthique doit être présente dès que l'argent public est distribué.

Cette question transversale est abordée dans le cadre du budget notamment y compris par la création de SEM ou régies publiques.



Le 23 mars, votez pour la liste écologiste et citoyenne

La Rochelle 2014 verte et ouverte avec Jean-Marc Soubeste



Jean-Marc SOUBESTE
Enseignant
Centre-ville



Brigitte DESVEAUX
Cadre territorial
Bel air



Eric PERRIN
Ingénieur Environnement
St Eloi



Marion PICHOT
Médiatrice culturelle
Tasdon



Gérard GOURON
Enseignant
Fétilly



Catherine BARRAULT
Cadre socio-éducatif
St-Eloi



Alain RICHER
Retraité Culture
La Genette



Pascale MARTINEAU
Paysagiste indépendant
La Pallice



Eric DURAND
Retraité SNCF
Bongraine



L. BERAUD-LEFRANC
Bibliothécaire
Centre-Ville



Eric ROUSSEL
Responsable informatique
Villeneuve-les-salines



K. LAPLACE-CLAVERIE
Enseignante
Tasdon



Nicolas BROUSSARD
Animateur Culturel
Port-Neuf



Marina RICHER
Chef d'entreprise
Tasdon



René BLANCHEMANCHE
Cadre retraité
Bel air



Marion BATI
Directrice artistique
Laleu



Daniel CHUILLET
Retraité BTP
Tasdon



Brigitte DIGOUT
Commerçante
La Pallice



Emmanuel BONKOWSKI
Menuisier
Lafond



Cécile KRAMPF
Resp. développement
Tasdon



Louis JOSSELEIN
Retraité Fonction Publique
La Genette



Corinne DE SAINT ANGEL
Musicienne
Centre-ville



Jean-Christophe PARIS
Artiste libre
La Pallice



Véronique DAULY
Secrétaire
Fétilly



Christian LAFFITE
Artisan électricien
Fétilly



Elisabeth MOSSÉ
Professeur des écoles
Saint-Maurice



Alix RENE
Consultant
Port-Neuf



Annie BOULLERNE
Retraîtée
Saint-Maurice



Pierre GHIGLIA
Commerçant
Mireuil



S. LORENZO-MASURIER
Enseignante
La Genette



William VITEK
Inspecteur du travail
Fétilly



L. DUBOIS-POUILLAUTE
Bibliothécaire
Tasdon



Léo LAGRAILLE
Employé intérimaire
La Genette



N. POCHET-BLANCHER
Retraîtée Tourisme
Centre-Ville



Guy HULJACK
Retraité SNCF
Tasdon



Catherine PAVIOT
Directrice d'hôtel
Centre-ville



Raphaël ROCHELLE
Graphiste indépendant
Tasdon



Murielle MERIENNE
Enseignante
Villeneuve-les-salines



Olivier NICK
Ingénieur
Centre-ville



Sophie BOUREL
Urbaniste
Les Minimes



Gildas MERIENNE
Electricien
Villeneuve-les-salines



Danièle HARDOUINEAU
Formatrice conseil
Lafond



Paul LAURENT
Enseignant
Lafond



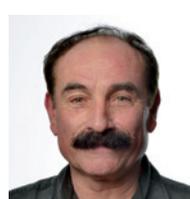
Cosette SCOUARNEC
Secrétaire
Lafond



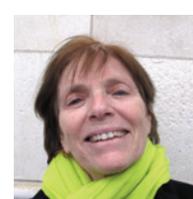
Dominique STEINKRIETZLER
Retraité ind. pharma.
Centre-ville



Emmanuelle MACAIRE
Cadre administratif
La Pallice



Jean-Philippe BROTHIER
Enseignant
La Genette



Laurence BERNARD
Retraîtée Ens. Sup.
Beauregard



Claude BURTIN
Retraité
Beauregard